
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T30-2024
Rue de HOCHFELDEN

Le Maire de la commune d'Alteckendorf

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'église Évangélique, représentée par Monsieur SHCMITT Jean-Marc, maître d'œuvre, en date du 30 juillet 2024 la pose d'un échafaudage dans le cadre des travaux de réfection de pignon au 27 rue de HOCHFELDEN, 67270 ALTECKENDORF du 1 août au 1 novembre 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 : l'église évangélique est autorisée du 1 août au 1 novembre 2024 à poser un échafaudage 27 rue de HOCHFELDEN pour effectuer les travaux réfection de pignon.

Article 2 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'église évangélique elle prendra toutes les dispositions pour garantir la sécurité des usagers de la route et des piétons.

Article 3 : L'occupation temporaire du domaine public est accordée à titre gracieux.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 5 :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Monsieur SCHMITT Jean-Marc, maître d'œuvre,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hochfelden.

Fait à ALTECKENDORF, le 30 juillet 2024



Le Maire

Alain HIPP